

Questions orales

M. Crosbie: . . . auprès du GATT. Le GATT a jugé que les pratiques provinciales en matière de fixation des prix, de classement et de distribution discriminaient contre les importations de boissons alcooliques et étaient contraires aux règlements du GATT. Il nous faut retourner devant le GATT avant la fin de 1988 pour montrer que nous respectons les règlements internationaux du GATT qu'appuient les deux partis d'en face. C'est ainsi que les producteurs de raisin de l'Ontario et de la Colombie-Britannique sont en difficultés en grande partie à cause du GATT auquel appartiennent 96 pays et auquel nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas appartenir. Voilà la vérité. Tels sont les faits, que vous soyez ou non en mesure de le comprendre.

* * *

L'ÉDUCATION**L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE—LA SUITE À DONNER À LA CONFÉRENCE DE SASKATOON**

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. En octobre dernier, plus de 600 personnes représentant les étudiants, les syndicats, l'industrie et les éducateurs se sont réunies à Saskatoon pour une conférence nationale sur l'enseignement postsecondaire. Je sais que le prédécesseur du ministre a rencontré plus tard les ministres provinciaux.

Le ministre peut-il dire à la Chambre, aux étudiants et aux éducateurs comment il entend donner suite à ces initiatives puisqu'il vient de prendre la direction de son ministère?

L'hon. Lucien Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, les participants à la conférence de Saskatoon ont réclamé une collaboration fédérale-provinciale plus étroitement en matière d'enseignement postsecondaire. C'est ce que nous avons fait. J'ai rencontré les ministres de l'Éducation du Canada à Québec en juin dernier et nous avons aussi rencontré beaucoup de groupes représentant les collèges, les universités, les professeurs et les enseignants. C'était la première fois que les deux paliers de gouvernement se consultaient ainsi.

Nous devons aussi nous rappeler que la conférence de Saskatoon nous a demandé de résoudre les problèmes de l'enseignement postsecondaire. Nous nous attaquons actuellement, en coopération avec les provinces, à certaines questions comme l'amélioration de l'accessibilité de l'aide aux étudiants, l'augmentation du financement de la recherche universitaire et le financement d'une meilleure recherche et d'une meilleure information sur l'enseignement postsecondaire.

J'ai l'intention de rencontrer de nouveau les ministres provinciaux l'automne prochain. Et ce n'est qu'un début. Rompant avec le passé, nous créons une nouvelle association avec les gouvernements et le secteur privé en matière d'enseignement postsecondaire.

Des voix: Bravo!

LES PÊCHES**LA PÊCHE CÔTIÈRE À TERRE-NEUVE ET AU LABRADOR**

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant des Pêches. Hier le ministre a déclaré non fondée la nouvelle d'une situation catastrophique de la pêche côtière de la province de Terre-Neuve et du Labrador, disant que tout allait bien dans sa circonscription de Saint-Jean-Ouest, donc que tout allait bien à Terre-Neuve et au Labrador.

Je voudrais demander au ministre s'il a réussi au cours des 24 dernières heures à se dépoiler de cette attitude indifférente et arrogante, s'il s'est rendu compte que les pêcheurs côtiers de la péninsule de Burin, située sur la côte sud de la province, les pêcheurs côtiers de la côte labradorienne au nord, les pêcheurs côtiers du Détroit de Belle Isle et même d'autres endroits de la province traversent une année très difficile et se trouvent dans une situation financière désespérée.

Puisque le ministre a eu sans doute 24 heures pour sortir des illusions de sa visite à Saint-Jean-Ouest et revenir sur terre, peut-il maintenant dire aux producteurs du secteur primaire que sont les pêcheurs qu'une aide fédérale arrive? Ou s'il va leur dire de s'en aller tous dans Saint-Jean-Ouest?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député parlait hier d'une situation catastrophique de la pêche côtière de Terre-Neuve et du Labrador cette année. C'est absolument sans fondement.

Voici les chiffres. La quantité et la valeur des prises de la région terre-neuvienne pour la période allant de janvier à juillet ont augmenté par rapport à la même période de 1987. La quantité et la valeur des prises de morue côtière s'élèvent jusqu'ici à 90 000 tonnes métriques et 40 millions de dollars, contre 59 000 tonnes métriques et 28 millions de dollars en 1987. Pour le capelin, les quantités et la valeur accusent en 1988 une hausse sensationnelle avec 78 000 tonnes métriques et 28 millions de dollars, contre 32 000 tonnes et 7 millions l'an dernier. La valeur des prises de crabes a augmenté de 2 millions de dollars.

Il n'y a pas de situation catastrophique. Il y a quelques zones où la pêche a été mauvaise. Aux endroits où la pêche a été mauvaise et si elle ne s'améliore pas—l'année n'est qu'à moitié écoulée—notre gouvernement comme toujours sera disposé à adopter des mesures d'aide spéciale faisant appel à des programmes d'emploi ou autres si c'est nécessaire. Mais la situation réelle, démontrée par les chiffres plutôt qu'imaginée, c'est que globalement la pêche côtière terre-neuvienne est bien meilleure cette année que l'an dernier. Le député devrait cesser de prendre la parole en Chambre pour répandre des bêtises spéculatives et des faussetés.

ON DEMANDE L'ASSISTANCE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je reconnais bien là le député de Saint-Jean-Ouest. Il téléphone à ses amis des grandes sociétés pour obtenir le total des prises débarquées, mais il ne se soucie pas d'informer la Chambre que le prix du poisson est deux fois moins élevé que l'an dernier, tout comme le revenu des pêcheurs. Un grand nombre de pêcheurs de vastes régions importantes de la province n'ont rien pris. Je ne m'intéresse pas aux statistiques . . .